



Associação Brasileira de Críticos de Arte – ABCA

Aniversário da ABCA – 28 de junho

A ABCA foi criada e reconhecida como uma seção nacional da AICA – Associação Internacional de Críticos de Arte no dia 28 de junho de 1949, durante o 2º

Congresso Internacional de Críticos de Arte, realizado na UNESCO, no endereço 19 Avenue Kléber, Paris (16), em 27, 28, 29, 30 de junho e 1º de julho de 1949.

Nesse dia, ocorreu a eleição dos representantes das Seções Nacionais, sendo escolhidos Sérgio Milliet e Mário Pedrosa. Estavam presentes ao Congresso: Sérgio Milliet, Mário Pedrosa e Antônio Bento.

O presidente da AICA era Paul Fierens, da Bélgica e haviam 4 vice – presidentes: Jean Cassou (França), Eric Newton (Reino Unido), James- Johnson Sweeney (Estados Unidos) e Lionello Venturi (Itália).

Nesse congresso, Sérgio Milliet foi escolhido como secretário regional para a América Latina. Para as delegações nacionais, foram também propostas listas de candidatos, nos quais figuram os nomes de Antônio Bento, Maria Eugênia Franco, Mário Barata e Celso Kelly. Pela distribuição geográfica, o Brasil teria 2 membros.

Assim, por esse breve histórico, a data estabelecida para a criação e reconhecimento da ABCA pela AICA ocorreu em 28 de junho de 1949, sendo essa a data de aniversário de criação da ABCA.

Sandra Makowiecky e Viviane Baschiroto

Fonte: Ata da reunião da AICA realizada durante o 2º Congresso Internacional de Críticos de Arte, em junho de 1949.

Extraído de - GONÇALVES, Lisbeth Rebollo e FAZZOLARI, Claudia. As origens da Associação Brasileira de Críticos de Arte e sua história: setenta anos de crítica de arte do modernismo ao presente. Setembro de 2019. Disponível em < <https://aica-international.squarespace.com/blog/abca>> . Acesso em 10 jul.2024

A ABCA, iniciada em 1949, esteve diretamente ligada à fundação da Associação Internacional de Críticos de Arte – AICA – sob o patrocínio da UNESCO. A UNESCO foi criada em 1945, com o objectivo de estabelecer uma ligação entre diferentes culturas e regiões do mundo, numa altura em que ainda se sentia o poderoso impacto da destruição e dos conflitos resultantes da Segunda Guerra Mundial. Na UNESCO, a cultura era vista como o meio ideal para a construção de uma nova sociedade, que demonstrasse maior tolerância às diferenças entre os povos e engajada na busca por um mundo mais humano. Críticos brasileiros participaram da reunião da UNESCO de junho de 1948, que propôs a criação de uma Associação Internacional de Crítica de Arte, com escritório permanente em Paris. Sérgio Milliet, que mais tarde seria o primeiro presidente da ABCA, e Mario Barata, seu primeiro Secretário-Geral, estavam entre os delegados convidados para esta reunião, que daria origem à fundação da AICA. Participaram deste evento historiadores de arte, como Lionello Venturi (Itália), Paul Fierens e Robert Delevoy (Bélgica), Pierre Courthion (Suíça), diretores de museus como Jean Cassou (França) e James Johnson Sweeney (EUA), teóricos como Herbert Read (Reino Unido), críticos como Denys Sutton (Reino Unido) e teóricos artistas como André Lhote (França).

No segundo encontro internacional de críticos de arte, um ano depois, em junho de 1949, foram aprovados os Estatutos da nova Associação e anunciada a fundação de treze Seções Nacionais – entre elas, uma Seção Brasileira. Assim, a ABCA passou a figurar entre as primeiras Seções Nacionais de Críticos de Arte criadas imediatamente após o fim da Segunda Guerra Mundial, e no Brasil tornou-se a primeira associação profissional dedicada ao estudo das artes visuais. Nesta segunda reunião em Paris, o Brasil foi mais uma vez representado por Sérgio Milliet, acompanhado nesta ocasião por Mário Pedrosa e Antônio Bento, ambos posteriormente eleitos para a presidência da ABCA. Sérgio Milliet foi um dos três Secretários Regionais eleitos para a primeira gestão da Associação Internacional, tendo Paul Fierens como Presidente fundador.

av de Saxe

2ème CONGRES INTERNATIONAL DES CRITIQUES D'ART

Procès-verbaux des séances de travail des Sections nationales
tenues à la Maison de l'UNESCO, 19 Avenue Kléber, PARIS (16^e)
les 27, 28, 29, 30 Juin et 1er Juillet 1949

PRESENTS :

Président : M. Paul FIERENS (Belgique)
Vice-Présidents : M. Jean CASSOU (France), M. Eric NEWTON (Royaume-Uni),
M. James-Johnson SWEENEY (Etats-Unis), M. Lionello VENTURI (Italie)
Rapporteur général : M. Danys SUTTON (Royaume-Uni)
Secrétaire général : Mme S. GILLE-DELAFON (France)

Membres :

BELGIQUE : MM. Charles BERNARD, R.L. DELEVOY, Luc HAESAERTS,
Léo Van PUYVELDE.
BRESIL : MM. Sergio MILLIET, Antonio BENTO, Mario PEDROZA.
DANEMARK : MM. Walter SCHWARTZ, Daniel HVIDT, Pierre LURECKER,
Frank RUBIN, Sigurd SCHULTZ, Ole VINDING.
ETATS-UNIS : M. Klaus BERGER (en remplacement)
FRANCE : MM. Jean BOURET, Raymond COGNAT, Charles ESTIENNE,
Maximilien GAUTHIER, Waldemar GEORGE, Jacques LASSAIGNE,
RENE-JEAN.
GRECE : M. Euripide FOUNDOUKIDIS.
IRLANDE : MM. James WITH, George GRAY.
ITALIE : MM. Giulio Carlo ARGAN, Cesare BRANDI, Corrado MALTESE,
Guglielmo PACCHIONI.
MEXIQUE : M. Jorge Juan CRESPO de la SERNA
PAYS-BAS :

ROYAUME-UNI : MM. Eric NEWTON, Benedict NICOLSON, Maurice COLLIS,
Bernard DENVIR, Patrick HERON, Pierre JEANNERAT,
David SYLVESTER.

SUISSE : MM. Pierre COURTHION, Walter KERN, Mme GIEDDON-WELCKER,
M. Georges PELLEK.

TCHÉCOSLOVAQUIE : M. Antonín MATEJCEK, Miroslav MICKO.

Secrétariat de l'UNESCO : MM. Peter BELLEW (Section Arts et Lettres), Van der HAAGEN
(Directeur de la Division des Musées), Berto LARDERA (Sec-
tion Arts et Lettres).

LUNDI 27 JUIN

En l'absence du Président retardé, M. COGNAT ouvre la séance et rappelle que l'objet principal du Congrès est d'approuver la forme de la constitution de la future Association Internationale des Critiques d'Art, et d'en adopter les Statuts. Il insiste sur le fait que l'Association doit être composée de personnes choisies pour leur valeur et leur activité.

Après cette introduction, M. COGNAT propose que les Statuts soient examinés, Article par Article.

Agréé.

- Article I

M. HAESAERTS réclame l'insertion des mots "Arts appliqués" dans le 1er paragraphe.

Avec cet amendement, l'Article I est adopté.

- Article II

Adopté.

- Article III

M. PEDROZA objecte, au sujet du choix des Sociétaires, que l'indication de 4 volumes de 2 ou 300 pages exclue bien des personnes valables, qui peuvent n'avoir pas publié cette quantité.

M. VINDING fait des objections au paragraphe 5 de l'Article III. Il désire une meilleure définition de "membre honoraire". M. HAESAERTS propose qu'il soit dit "Les Statuts de membre honoraire seront définis dans les Statuts proposés par le Comité et approuvés par l'Assemblée générale".

Adopté.

Avec l'amendement ci-dessus, l'article III est adopté.

- Article IV

Adopté.

- Article V

M. HAESAERTS pense que la date de l'Assemblée générale doit être prévue, et propose que le paragraphe 2 soit ainsi amendé : "Elle se réunira chaque année à une date fixée par le Comité".

Agréé.

.....

Il est décidé ensuite d'ajouter une seconde partie au paragraphe 2, qui se lira ainsi :

" A la requête justifiée de 5 sections nationales, l'Assemblée générale " peut être convoquée en Assemblée extraordinaire ".

Agréé.

M. HAESAERTS propose d'ajouter à la fin du paragraphe 5 les mots suivants :

" L'ordre du jour est réglé par le Comité et sera communiqué aux membres " au moins deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale : les Sections nationales peuvent alors proposer des additions aux divers points de l'ordre du " jour ".

Adopté.

- Article VI

Une discussion a lieu sur le nombre de 30 membres à élire par l'Assemblée générale sans distinction de nationalités.

M. VINDING objecte que cette clause est défavorable aux petits pays, dont les langues ne sont pas très connues.

M. SUTTON oppose que la question de représentation nationale sera balancée par le désir d'obtenir les coopérations les plus qualifiées.

M. SWEENEY est d'accord avec M. SUTTON, et regrette l'accent posé sur les nationalités quand les intérêts de l'Association sont internationaux.

Comme il semble y avoir une division d'opinions, le Président pose le principe d'avoir 30 membres élus au vote par l'Assemblée générale, sans distinction de nationalités.

Le principe est admis à l'unanimité.

Le Président met alors l'Article VI tout entier au vote. 13 membres seulement votent pour. Comme il n'y a pas majorité, le Président décide que la discussion sera continuée le jour suivant.

MARDI 28 JUIN

- Article VI (suite de la discussion)

M. VINDING proteste, au nom de la délégation du Danemark, contre l'alinéa a) du paragraphe I de cet article, estimant la section libre inutile.

M. WHITE s'associe à cette déclaration.

M. SYLVESTER s'élève contre la proposition des deux précédents orateurs, comme étant contraire à l'esprit même du congrès et basée sur un nationalisme violent. Il serait partisan de ne prévoir qu'un membre nommé par chaque section nationale et un par l'Assemblée : un comité trop étendu risquant d'être peu maniable. Il insiste sur la nécessité que le nombre des membres élus par l'Assemblée soit égal à celui des membres élus par les Sections nationales si la nouvelle Association doit conserver son vrai caractère international.

M. WHITE précise qu'il a soutenu la proposition danoise parce qu'il est certain que les occasions de contacts offertes par un congrès de ce type présentent un avantage évident pour les petits pays, comme le sien, alors que les grands pays en ont beaucoup moins besoin.

M. SYLVESTER fait remarquer que sa proposition tend, non pas à une représentation nationale proportionnelle, mais égale pour tous les pays; elle est donc tout à l'avantage des petits pays.

M. LASSAIGNE est surpris de la direction de la discussion, étant donné que M. COGNIAI a précisé que le mode d'élection prévu devait contrebalancer le danger d'une représentation proportionnelle au détriment des petits pays, en créant, à côté des délégations nationales, un corps libre de délégués élus par l'Assemblée en dehors de tout souci de nationalité.

M. SYLVESTER précise qu'il y a lieu de procéder à un double vote :

- 1^o) sur la question de principe;
- 2^o) sur le nombre de représentants des sections nationales (1 ou 2).

M. COGNIAI se permet de rappeler que les sections nationales sont prévues simplement pour la commodité du travail, contacts, échanges d'informations, etc.. et, alors que deux doctrines s'opposent aujourd'hui. Le Ier congrès a été unanime pour décider une représentation de personnes et non de nations.

M. PEDROZA propose alors un amendement à l'article Ier, par l'addition de "à titre personnel".

LE PRESIDENT croit qu'il faudrait alors supprimer "des différents pays du monde".

Le texte ainsi amendé est adopté.

Il met au vote, par assis et levé, le principe d'une représentation par deux catégories de délégués, nommés respectivement par les sections nationales et par l'Assemblée générale.

.....

Ce principe est adopté (20 voix pour 8 voix contre)

Il met ensuite au vote la question du nombre de représentants : un ou deux par pays et un nombre égale nommé par l'Assemblée.

Pour deux représentants : 18 voix,
Pour un représentant : 8 voix.

Adopté.

- Article VI § 3

Approuvé.

- Article VI § 4

M. SYLVESTER, rappelant que le nombre des représentants élus par l'Assemblée étant fonction de celui des sections nationales, propose que ces élections aient lieu le premier jour de l'Assemblée annuelle, afin de permettre à ces représentants de participer aux débats.

Approuvé.

- Article VI § 5

Approuvé.

- Article VII

Cet article est adopté, sous réserve de la suppression de la phrase suivante dans le paragraphe 3 : "Il doit jouir du plein exercice de ses droits civils dans son pays".

- Article VIII

Approuvé.

- Article IX

Cet article est adopté, avec l'addition, à la fin du paragraphe I de "sauf en ce qui concerne les cas prévus par les présents statuts". Le paragraphe 2 prendra place dans le règlement intérieur.

- Article X

Adopté avec l'addition, à la fin du paragraphe I de "Dans le cas où l'Assemblée ne prendrait pas de décision à ce sujet, le comité est qualifié pour prendre toute décision" (sous réserve de rédaction).

- Article XI § I

Approuvé.

.....

Pour le paragraphe 2 M. HAESAERTS n'est pas partisan de mentionner la part revenant à la section nationale, à qui il appartient d'en décider.

Cet amendement est adopté.

Le paragraphe 3 est amendé comme suit :

" Tout membre adhérent doit verser un droit d'adhésion dont le montant sera fixé chaque année par l'Assemblée générale".

Le paragraphe 4 est adopté.

Le paragraphe 5 est adopté.

- Article XII

Adopté.

- Article XIII

Modifié par l'addition d'une clause :

" L'Assemblée générale peut proposer des modifications aux statuts à la condition de réunir, sur sa proposition un tiers de ses membres".

Approuvé sous réserve de rédaction.

M. HAESAERTS propose une clause additionnelle :

" La dissolution pourra être prononcée par l'Assemblée générale par une majorité des trois quarts".

Approuvé.

- Election des représentants des Sections Nationales -

Monsieur COGNIAT propose de considérer la présente réunion comme le comité à titre provisoire, de désigner les sociétaires, puis le comité et enfin le Bureau.

Les représentants ci-dessous sont nommés à titre provisoire, certaines délégations n'ayant pas le mandat nécessaire; elles devront être confirmées aussi rapidement que possible par correspondance.

<u>Etats-Unis</u>	: M. SWEENEY, M. PACH,
<u>Belgique</u>	: M. Charles BERNARD, M. Paul FIERENS,
<u>Brsil</u>	: M. MILLIET, M. PEDROZA,
<u>Grande-Bretagne</u>	: M. Eric NEWTON, M. NICOLSON,
<u>Danemark</u>	: M. SCHWARTZ, M. RUBIN,
<u>France</u>	: M. Raymond COGNIAT, Mme GILLE-DELAFON,
<u>Grèce</u>	: M. FOUNDOKIDIS
<u>Pays-Bas</u>	: (absent)
<u>Irlande</u>	: M. GREEVY, M. WHITE,

.....

Italie : M. VENTURI, Mme Palma BUCARELLI,
Mexique : (absent au moment du vote)
Suisse : M. COURTHION, M. JEDLIČKA (à son défaut: M. Hans NAEF)
Tchécoslovaquie : M. MATEJČEK, M. MICKO.

- Fixation des Cotisations -

Les cotisations sont fixées comme suit :

- 1°) - Sociétaires : 1.000 francs par an,
- 2°) - Adhérents : 800 francs,
- 3°) - Droit d'adhésion : 1.000 francs.

Approuvé.

MERCREDI 29 JUIN

LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre qui vient de lui être adressée par M. Walter SCHWARTZ, président de la Section nationale danoise. Ce dernier indique qu'il avait cru que le seul but de la nouvelle association était de permettre des échanges de vues et de matériaux intéressants entre pays; il estime superflu d'établir une association de grande envergure, avec des statuts et un Bureau. La délégation danoise renonce donc à assister à la suite des débats.

Etant donné qu'il ne s'agit pas de divergences essentielles, le PRESIDENT regrette cette décision; les buts essentiels énoncés par M. SCHWARTZ sont ceux des organisateurs du congrès, mais il est de toute évidence difficile d'arriver à des résultats avant que soit créée cette association, but premier du Congrès.

M. SUTTON exprime également son regret que la Délégation danoise n'ait pas attendu les résultats pratiques.

LE PRESIDENT s'associe à ces regrets et remarque qu'il est bien entendu qu'une place sera réservée au Danemark dans le comité en formation.

- Nomination des Sociétaires -

LE PRESIDENT demande à chaque délégation de bien vouloir présenter des propositions sur lesquelles il sera voté.

M. COGNAT croit nécessaire de s'entendre tout d'abord sur le nombre de voix nécessaires pour l'adoption de ces propositions. Il propose de le fixer aux deux tiers des sociétaires présents, étant entendu qu'à l'avenir ce quorum sera les deux tiers des sociétaires inscrits, le principe de la délégation de vote ayant été admis la veille.

M. SYLVESTER, appuyé par M. SUTTON propose l'adoption des mots, en anglais de "members" (sociétaires) et d'"associates" (adhérents).

LE PRESIDENT propose de soumettre toutes les propositions d'abord, un seul vote intervenant ensuite sur l'ensemble des propositions présentées.

(Cette procédure est adoptée).

M. SWEENEY propose d'ajouter à la liste de la Section américaine le nom de Mme Assia VISSON.

M. Charles BERNARD propose les additions suivantes à la liste belge :
MM. Robert BELEVOY - André de RIDDER - Paul HAESAERTS - Louis PIERARD -
Emile LANGUI.

M. MILLIET désire supprimer un des noms figurant sur la liste pour le Mexique et en rajouter deux : M. Flavio de AQUINO et Mme Maria Eugénio FRANCO.

M. Eric NEWTON présente une liste d'additions assez longue, mais dont tous les noms sont ceux de personnalités vraiment de premier plan :
Sir Kenneth CLARK - MM. Philip HENDY - CLIVE BELL - Raymond MORTIMER - T.W. EARP
Robert MELVILLE - Alan CLUTTON-BROCK - John PIPER - R.H. WILENSKI - Colin Mac
INNES - Douglas COOPER - Mlle Edith HOFFMANN - Michael AYRTON.

.....

M. COGNAT présente la liste française d'additions :

MM. Claude ROGER-MARK - Louis CHERONNET - Georges PILLEMENT - George BESSON -
André CHASTEL - André WARNOB - Bernard CHAMPIGNEULLE - Georges CHARENSOL -
Gaston DIEHL.

M. FOUNDOUKIDIS complète la liste de la Section grecque par le nom de
M. Marinos CALLIGAS.

M. COURTHION propose l'addition à la liste suisse des noms de
MM. Daniel PAUD-BOVY et Hans NAEF.

M. MICEO n'étant pas préparé à cette demande, la liste pour la Tchécoslo-
vaquie demeure inchangée.

M. CRESPO de la SERNA propose l'addition à la liste mexicaine de
M. Jorge ENCISO et Dr Luis Lara PARDO.

M. Lionello VENTURI propose d'ajouter à la liste italienne les noms de:
MM. Virgilio GURZI - Giuseppe MARCHIORI - G.L. DURZATTO.

M. James WHITE complète comme suit la liste concernant l'Irlande :
Mlle HENRI - MM. David BEARS - Patrick GLENDON - Edward SHERRY - John HEWITT.

LE PRESIDENT met au vote l'ensemble des propositions présentées par les
différentes délégations nationales.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

JEUDI 30 JUIN

I - Désignation du Comité -

LE PRESIDENT rappelle que, étant donné le départ de la délégation danoise, le nombre des sections devant présenter des propositions a été ramené à 12. Il s'agit donc de désigner 24 membres qui viendront s'ajouter aux 24 membres désignés la veille par les Sections nationales pour compléter le Comité.

M. FOUNDOUKIDIS, absent au moment du vote la veille, indique que les représentants de la Section grecque au Comité seront, outre lui-même, M. EVANGELIDES. De plus, à la liste des membres de la Section grecque, il y a lieu d'ajouter les noms de MM. Marinos CALLIGAS et Antonis SPITERIS.

Les noms suivants sont, à la demande des représentants des Sections nationales intéressées, ajoutés aux listes des Sections nationales établies la veille :

Etats-Unis : Mme Assia VISSON - MM. Clement GREENBERG - Ralph PEARSON - Meyer SHAPIRO - James THRALL SOBY.

Belgique : M^r. Victor SERVRANCKX et Richard DUPIERREUX.

Brsil : M. Celso KELLY et Mme Maria Eugenio FRANCO.

Suisse : M. Alfred SCHEIDEGGER.

Ensuite, sur la proposition de M. LASSAIGNE, chaque délégation désigne les quelques candidats qui lui semblent les plus importants et parmi lesquels seront choisis les 24 membres complémentaires du Comité.

Liste des candidats proposés par les délégations nationales :

Amérique : MM. Mc BRIDE,
HULLIET,
FRANKFURTER,
GREENBERG,
SHAPIRO.

Autriche : M. Otto HENESH.

Belgique : MM. GILBART,
Luc HAESAERTS,
Paul HAESAERTS,
Léo Van PUYVELDE,
DELEVOY,
SERVRANCKX.

Brsil : MM. BENTO,
BARATA,
Mme Maria FRANCO.

Royaume-Uni : MM. Herbert READ,
Denys SUTTON,
David SYLVESTER,
Mac IRRES.

France : MM. CHERONNET,
LASSAIGNE,
Jean CASSOU,
Charles ESTIENNE,
Jean HURET,
ROGER MARX,
HESSON,
CHASTEL,
Waldemar GEORGE,
KUNSTLER,
Maximilien GAUTHIER.

Grèce : M. CALLIGAS.

Italie : MM. MARCHIORI,
PALLUCHINI,
BRANDI,
ARGAN.

Pays-Bas : M. HAMMECHER.

Suisse : Mme GIEDON-WELCKER,
MM. KERN,
PEILLET.

.....

Les bulletins de vote dépouillés donnent les résultats suivants :

Sont élus :

MM. Herbert READ	(24 voix)	MM. L. Van PUYVELDE	(14 voix)
Charles ESTIENNE	(22 voix)	Robert DELEVOYE	(14 voix)
Denys SUTTON	(20 voix)	Fernando GAMBOA	(14 voix)
Jacques LASSAIGNE	(20 voix)	David SYLVESTER	(14 voix)
Henry McBRIDE	(19 voix)	Mme GLEDION-WELCKER	(14 voix)
Luc HAESAERTS	(19 voix)	MM. Claude ROGER MARX	(13 voix)
Rodolfo PALLUCHINI	(19 voix)	Antonio BENTO	(12 voix)
Otto HENESH	(18 voix)	Maria BARATA	(12 voix)
Jean CASSOU	(18 voix)	Clement GREENBERG	(12 voix)
Jean BOURET	(15 voix)	Louis CHERONNET	(11 voix)
André CHASTEL	(15 voix)	C.T. BULLIET	(10 voix)
A.M. HAMBACHER	(15 voix)	George HESSON	(9 voix)

soit 24 membres.

M. COGNAT indique la distribution géographique :

France	8 membres	Mexique	1 membre
Etats-Unis	3 membres	Italie	1 membre
Belgique	3 membres	Pays-Bas	1 membre
Grande-Bretagne	3 membres	Suisse	1 membre
Brésil	2 membres	Autriche	1 membre.

II - Election du Bureau :

M. COGNAT rappelle que, statutairement, c'est au Comité qu'il appartient de désigner les membres du Bureau de l'Association. Il demande au Comité si, pour cette première élection, il serait prêt à accepter une procédure exceptionnelle consistant à la confier à la présente Assemblée générale.

Cette proposition est approuvée.

M. COGNAT propose donc de procéder à ces élections au cours d'une séance de l'Assemblée, qui se tiendra le 1er Juillet 1949, à 12 heures, aussitôt après la clôture de la séance plénière.

Approuvé.

Il présente, ensuite, quelques propositions :

Président : M. Paul FIERENS.

Secrétaire Générale : Mme GILLE-DELAFFON.

Secrétaires Régionaux : I pour l'Amérique latine - I pour les Pays scandinaves,
I pour l'Europe Centrale - I pour le Proche-Orient.

Il précise qu'il s'agit, non pas d'une distribution de titres honorifiques, mais bien de faciliter le travail de l'Association.

III - Examen d'un programme d'activité -

LE PRESIDENT demande à M. COGNAT d'exposer les projets d'un programme de travail pour l'année.

M. COGNAT expose un premier projet de création d'une carte internationale destinée aux sociétaires et adhérents à qui elle assurerait l'entrée gratuite permanente à toutes les manifestations artistiques dans les pays adhérents, musées, monuments historiques, expositions, etc... Il demande à chacun de s'efforcer d'intéresser son pays à ce projet.

M. COGNAT espère que chaque section nationale fera les démarches nécessaires. Un projet de carte sera préparé et soumis à la prochaine réunion.

Il présente un second projet pour les échanges de services de documentation. Au cours du premier congrès, il avait déjà été question de la création d'un service d'information. Il indique brièvement ce qui a été fait en France au cours de l'année : distribution aux membres des Sections nationales de catalogues des expositions organisées, tant par des galeries que par des musées ou bibliothèques. Si cette expérience est encore rudimentaire, elle est déjà concluante.

M. Walter KERN serait en faveur d'un Bureau central, en France, auquel toute la documentation serait adressée et qui se chargerait de sa répartition.

Les membres des Etats-Unis et de la Tchécoslovaquie ont déjà entrepris les échanges et des envois importants sont prévus pour l'année à venir.

M. COGNAT signale une troisième question à étudier, celle du droit de reproduction à payer aux artistes. Il propose de former une petite commission officieuse, qui étudiera ce problème et pourra présenter des solutions valables à la prochaine réunion.

Sur la demande de M. Van PUYVELDE, la question des droits de reproduction à verser aux photographes sera étudiée en même temps.

M. COGNAT signale un quatrième point à étudier, celui d'un accord avec les éditeurs quant aux tarifs de publication d'ouvrages, de préfaces, etc... Chaque Section nationale pourrait préparer un rapport sur les conditions locales; une commission examinerait ces rapports et présenterait ses conclusions à la réunion de l'année prochaine.

M. COGNAT étudie une cinquième question, celle des travaux de l'Association dans ses rapports avec l'UNESCO. Il indique que l'UNESCO serait favorable à un projet de fédération entre l'Association des Critiques d'Art et celle des Historiens d'Art. D'autre part, l'UNESCO serait prête à étendre son aide à l'Association des Critiques d'Art, sous forme de travaux rémunérés, en la chargeant d'enquêtes utiles également pour l'UNESCO. - La question financière n'est pas encore grave cette année puisque M. WILDENSTEIN, qui a assumé la charge financière du Secrétariat depuis un an, est prêt à continuer son appui, mais ce n'est pas une solution pour l'avenir.

M. ROURET propose de conclure la séance par la nomination de M. WILDENSTEIN comme premier membre d'honneur de l'Association, dont il a assuré jusqu'ici l'existence. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

(La séance est levée à 17 heures).

VENDREDI 1er JUILLET

M. COGNAT désire faire une communication relative au vote de la veille. Après le dépouillement du vote, il s'est aperçu qu'une très grande représentation était réservée à la France - et il tient à s'en excuser au nom de la Section française qui, devant cette disproportion, a décidé de renoncer à trois de ses membres (MM. CHERONNET, BESSON et BOURET) et de demander à l'Assemblée de les remplacer par des représentants d'autres pays, moins favorisés.

M. FOUNDOUKIDIS tient à souligner que le vote de la veille a été pris en pleine connaissance de cause, tous les sociétaires attachant une très grande importance à une participation très abondante de la critique française. Il est certain d'être l'interprète de la réunion en demandant, en son nom, le maintien du vote de la veille. (applaudissements).

M. David SYLVESTER appuie cette proposition, estimant qu'une délégation n'a pas le pouvoir de retirer des membres dûment élus par tous les critiques.

M. NEWTON appuie également la proposition de M. FOUNDOUKIDIS; un tel retrait serait contraire, non seulement à la constitution, mais à l'esprit même de l'Association, puisque cette dernière groupe des individus. M. COURTHION appuie ce point de vue et il insiste sur le fait que les listes de membres n'ont aucun rapport de proportion avec les pays représentés. M. WHITE s'associe également à la proposition de maintien, ainsi que M. PEDROZA et M. MATEJCEK.

M. David SYLVESTER tient à faire remarquer que, pas plus de six français ayant participé au vote de la veille et les votants étant au nombre de 25 à 30, les nominations ont été faites par une réunion dont les membres étaient pour les 3/4 étrangers.

La proposition du maintien de la liste primitive "mis au vote", est adoptée à l'unanimité.

- Election du Bureau -

La nomination de M. Paul FIERENS comme Président est approuvée, ainsi que celle de Mme GILLE-DELAFFON, comme Secrétaire général.

Il faut désigner six vice-présidents. Les bulletins de vote dépouillés donnent les résultats suivants :

<u>Vice-présidents</u> :	MM. Lionello VENTURI (22 voix) -	MM. Eric NEWTON (16 voix)
	SWEENEY (20 voix) -	Crespo de la CERNA (13 voix)
	M.R. COGNAT (18 voix) -	KNUTTEL (11 voix)

M. COGNAT fait les propositions suivantes pour les postes de secrétaires-adjoints :

M. MILLIET (Brésil), pour l'Amérique Latine,
M. MATEJCEK (Tchécoslovaquie), pour l'Europe Centrale.
Le poste prévu pour la Scandinavie sera conservé libre jusqu'à nouvel ordre.

M. FOUNDOUKIDIS (Grèce) pour le Proche-Orient.

M. NEWTON propose la candidature de M. Otto BENESCH (Autriche) pour l'Europe Centrale.

MM. MILLIET et FOUNDOUKIDIS sont élus à l'unanimité.

Un vote écrit intervient pour prononcer entre MM. MATEJCEK et Otto BENESCH. M. MATEJCEK (13 voix) - M. O. BENESCH (9 voix) - M. MATEJCEK est proclamé élu.

Il reste à pourvoir le poste de trésorier, pour lequel M. COGNAT propose de s'adresser à la délégation suisse. Etant donné le départ des membres suisses, il demande au Comité de donner délégation au Bureau de s'entendre avec la Section Suisse,